GL017

GESTION TECHNIQUE DU LOGEMENT

OBJECTIF(S)

- Etablir les éventuelles réparations et mises aux normes indispensables (états des lieux) et déterminer l'ampleur des réparations locatives

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de biens

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en gérance locative
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - TRONC COMMUN

- Responsabilité et rôle du professionnel
- La notion d'« hygiène et sécurité »
- Enoncé des diagnostics obligatoires
  Amiante,
  Accessibilité au plomb,
  Gaz,
  Electricité,
  Xylophages,
  D.P.E.
- Le contenu d'un audit technique d'un logement

II - LE LOGEMENT DÉCENT

- Définition réglementaire :
  Surface, volume, constat « LOI CARREZ »
  Destination,
- Hygiène et sécurité
  Accès, Equipements
- Les menuiseries extérieures : étanchéité à l'air et à l'eau, résistance au vent, vitrages
  Bois, Acier, Aluminium, PVC., Doubles vitrages, thermiques et phoniques
- Les cloisons, doublages et faux plafonds
Les différents procédés thermiques et acoustiques
  Présence d'amiante
- Les revêtements des murs et des sols
  Présence de peintures à la céruse de plomb
  Présence d'amiante

III - LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Installations électriques
Principes d'une installation, Filerie et protections,
  Le diagnostic électricité
- Chaudières et installations de gaz
  Ventilations, Canalisations
  Robinets de barrage et raccords
  Le diagnostic gaz
- Le renouvellement d'air
Les installations
Les interventions indésirables et leurs conséquences

IV - LE LOGEMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- Les principes de la Loi :
  Les personnes à mobilité réduite et les handicapés sensoriels,
  Autonomie
- Les règles quantitatives et dimensionnelles
  Dimensions des pièces de vie

V - LES ÉTATS DES LIEUX

- Aspect réglementaire
  EDL entrant, EDL sortant
- Les travaux :
  A la charge du locataire, à la charge du bailleur, Evaluation

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Formation professionnelle FNAIM 2022 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.